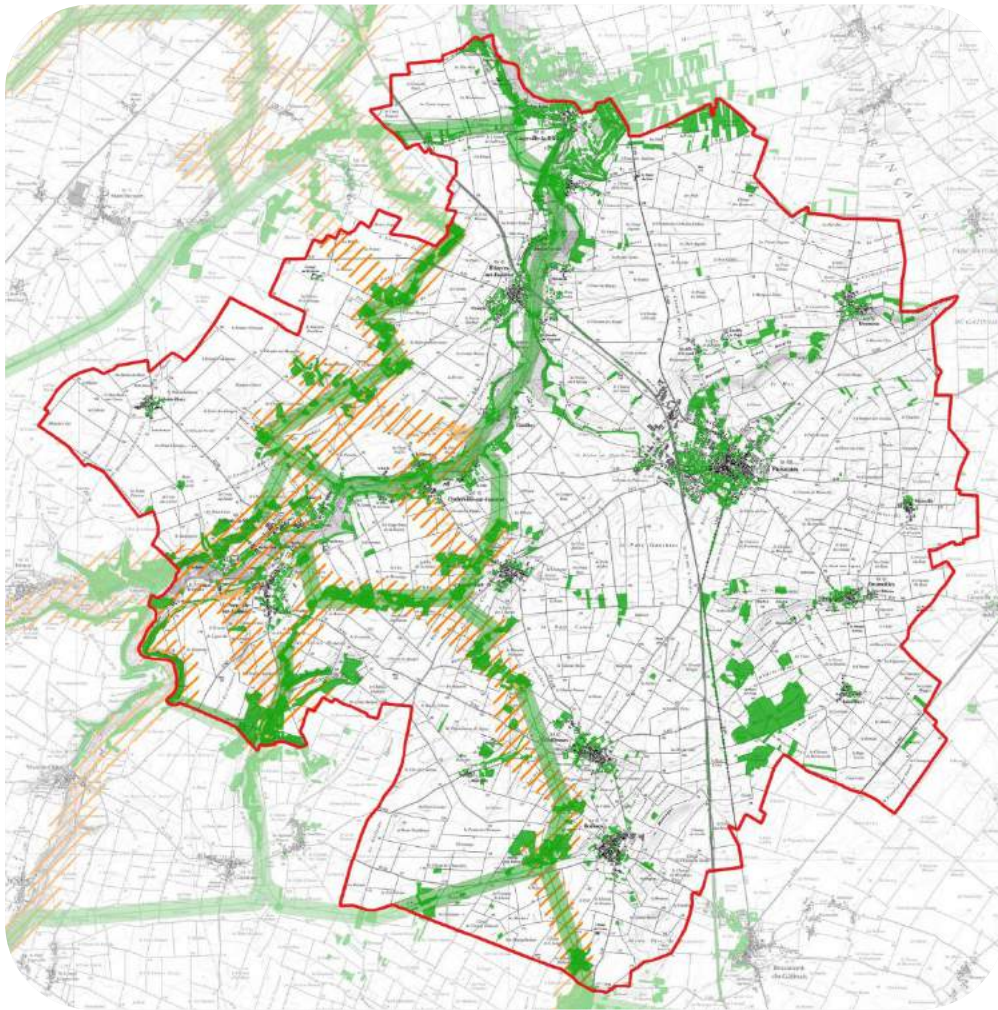


Continuités écologiques



- Les coteaux = support des corridors de la sous-trame des milieux boisés ET de la sous-trame des milieux calcicoles
- Enjeux de la TVB dans les zones urbanisées avec notamment la trame bleue au sein des villages de la vallée et de la trame verte au sein des villages de plateau



Questions soulevées et échanges

- Quelle place pour la biodiversité au sein des zones agricoles ?
- Comment préserver la vallée de l'Essonne et sa richesse écologique tout en la rendant plus accessible ?
- Quelle valorisation des coteaux à la fois supports de continuités écologiques pour les milieux ouverts calcicoles et les milieux boisés ?
- Comment préserver les micro-habitats dans les zones urbanisées intéressants pour la trame verte ?

La perception des points forts et faibles des espaces naturels

Points forts – les incontournables

- secteurs de vallée

La rivière, la vallée, les marais, l'espace Natura
2000

- communes de la « plaine »

Le paysage (cône de vue, panorama, ...)

En second lieu :

Les itinéraires de randonnée

Les bois et parcs (Puisseaux)

Une qualité des milieux naturels jugée majoritairement bonne.

Ponctuellement problèmes :

- entretien des bois privés
- entretien de la Noue par les propriétaires

Points faibles – peu nombreux

Paysagers : « dépôts agricoles »

Accessibilité à la rivière

Absence de liaison douce

Interdiction de « toucher aux zones boisées »

Des difficultés ponctuelles de gestion de l'espace

Paysagers : « dépôts agricoles »

Trafic lié aux engins agricoles

Préservation zone naturelle (Dimancheville)

Voirie abimée

Difficulté d'acquisition de terrains pour
aménagement

La perception des espaces bâtis proches des espaces « fragiles »

Des secteurs fragiles peu nombreux:

Dans la vallée
Aulnay, Briarres/Essonne, Le Pont
(Puisseaux)
Sur le rebord de coteau
Grangermont

Actions engagées de protection ou de valorisation : peu nombreuses pour l'instant

Aulnay : régénération de pelouses
Briarres : zonage du PLU
Dimancheville : réactualisation de l'APB

Les propositions d'interventions pour le PLUi

« Aliénation » pour protection des zones naturelles
Régénération des pelouses Natura 2000
Création voie verte (ancienne VF)
Maintien des boisements et bosquets
Protection des espaces verts
Eviter de mettre en Espace boisé classé des arbres isolés

Les espaces naturels - Questions soulevées et échanges

- La protection des bois et parcs est –elle une priorité ? Si oui quels niveaux de protection ?
- L'entretien des bois et rivières : quels leviers possibles ?
- Itinéraires de randonnée et liaisons douces : existe-t-il un besoin ou les itinéraires existants sont ils suffisants ?
- Les dépôts d'engins et matériaux posent ils problèmes ? Si oui quels outils envisager ?

Le risque inondation hors bourg de Puiseaux

Un règlement du PPRi assez souple

Le principe d'urbanisation des différentes zones est le suivant :

zone rouge : interdire toute construction nouvelle

Le bâti existant pourra être conforté.

Peut recevoir certains aménagements de terrain de plein air, équipements à usage agricole, sportif, récréatif ou de loisir ;

zone orange : interdire toute construction nouvelle

Peuvent être autorisées des extensions de construction d'habitation existante

Peut recevoir... idem zone rouge ;

zone saumon : pérenniser la vocation urbaine de cette zone ;

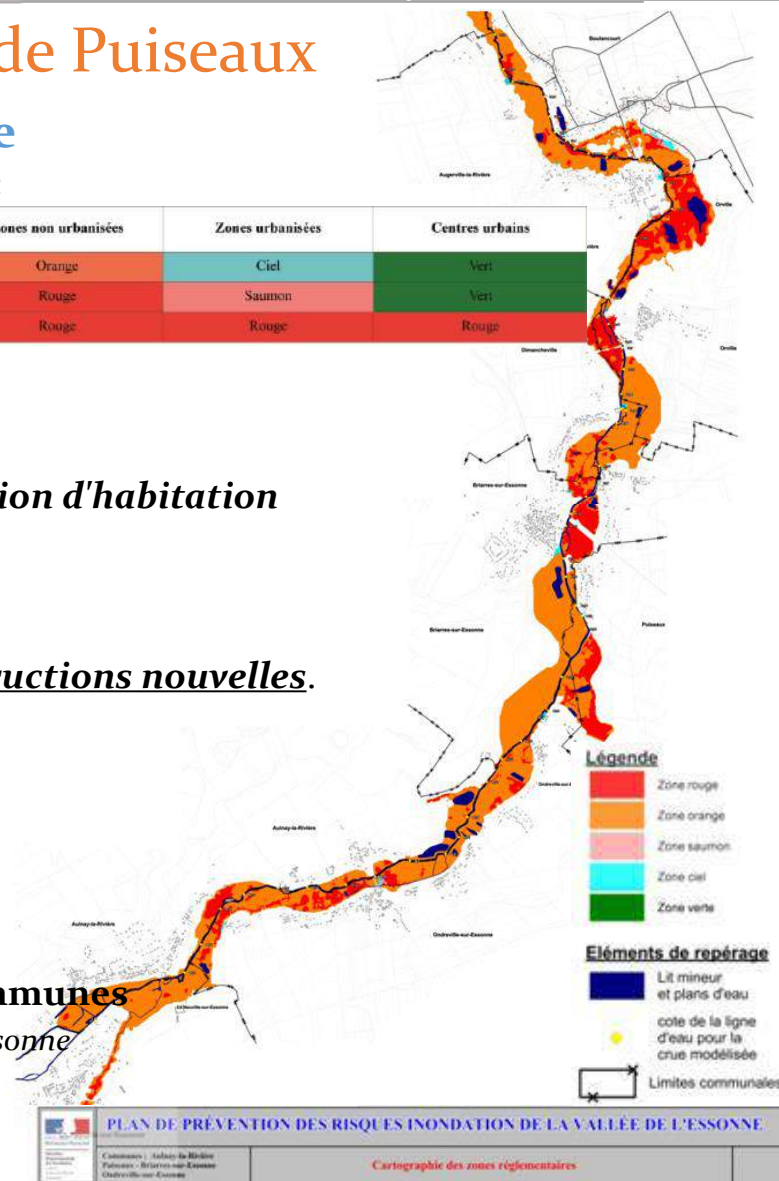
zone ciel : améliorer la qualité urbaine en autorisant les constructions nouvelles.

Aléas	Enjeux	Zones non urbanisées	Zones urbanisées	Centres urbains
Faible		Orange	Ciel	Vert
Moyen à fort		Rouge	Saumon	Vert
Très fort		Rouge	Rouge	Rouge

Deux constats

1. Les zones rouges et oranges du PPRi ne concernent que des abris de jardins sur 2 communes et un Moulin
2. Des zones inondées en 2016 hors zones du PPRi sur 4 communes
Augerville la Rivière, Aulnay la Rivière, Dimancheville, La Neuville sur Essonne

A renseigner au niveau cartographique



Le risque inondation par ruissellement sur Puiseaux

Deux événements récents : inondations et coulées de boue

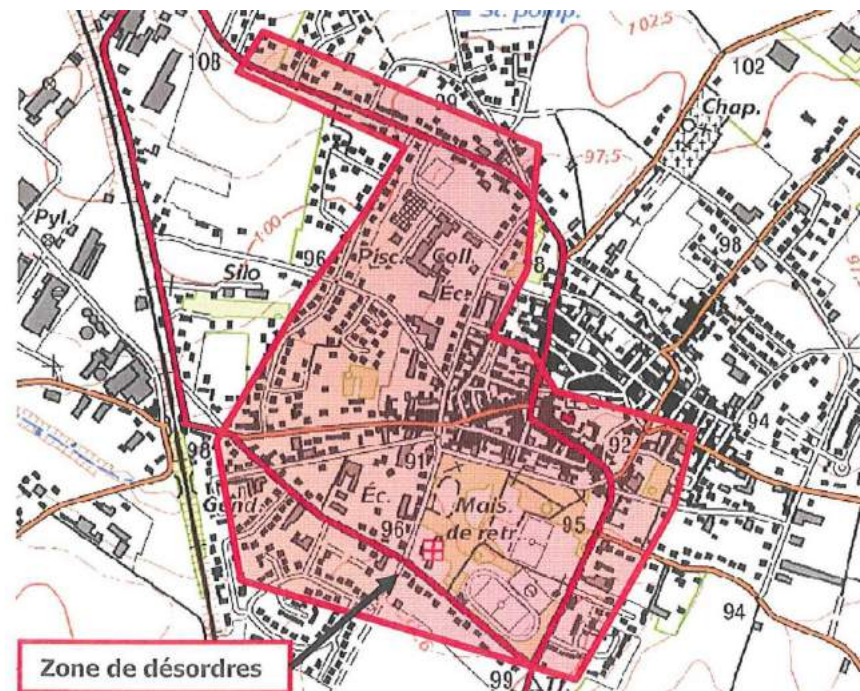
- 12/05/2009 : 60mm en 20 minutes
50 bâtiments endommagés.
- 19/06/2013 : 48 mm en 15 minutes
38 bâtiments endommagés.

Deux raisons principales :

- le réseau unitaire de la STU
- la situation topographique du bourg (cuvette) et un réseau eaux pluviales sous dimensionné (dés T5)

Une étude qui propose :

- un stockage des eaux de ruissellement agricole,
- deux scénarios concernant le ruissellement urbain aux coûts inenvisageables

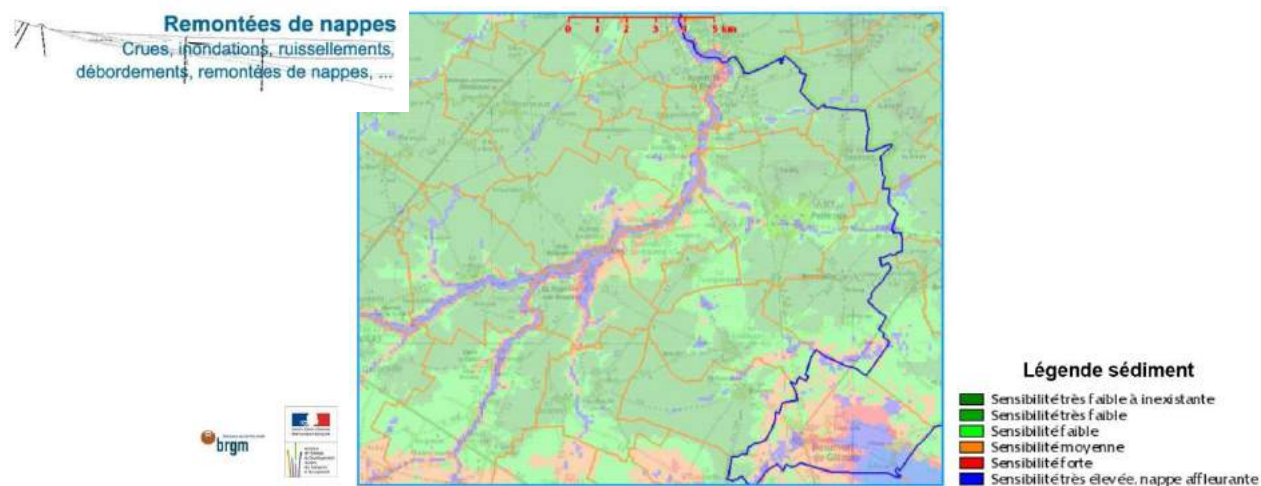


Extrait de : *Etude hydraulique des réseaux d'assainissement Commune de Puiseaux - Cabinet Merlin - 10/07/2014.*

Une nouvelle étude devrait être lancée d'ici la fin de l'année 2016 pour trouver des solutions adaptées aux problèmes de gestion des eaux pluviales sur le bourg de Puiseaux.

Les risques naturels autres – peu importants et très localisés

- Résurgences à proximité de secteurs bâtis : 3 communes concernées
Boësses, Bromeilles, Grangermont - à localiser sur plan
- Secteurs de remontée de nappe : aucune commune ne se sent concernée



- Aléa retrait gonflement des argiles : *Un risque inexistant, faible à moyen*
Seul Desmont se sent concerné

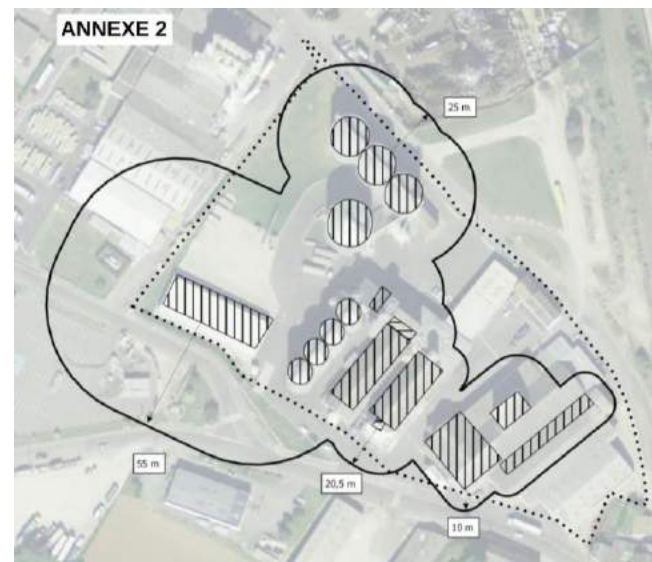
- Secteurs de pente où les constructions ne sont pas souhaitables : 3 communes
Augerville, Bromeilles, Echilleuses – à localiser sur plan

Risques naturels - Questions soulevées et échanges

- **Inondations dans la vallée** : Faut-il aller au-delà du PPRi pour la protection des biens et des personnes ?
- **Inondations par ruissellement à Puiseaux** : Peut on densifier dans les secteurs sujets à inondation ?
Quelle prise en compte du ruissellement agricole dans le cadre du PLUi ?
- **Inondations par remontée de nappe** : une réalité ignorée ou une modélisation ne correspondant pas aux réalités de terrain ?
- **Risques naturels autres** : pente, résurgences, retrait/gonflement des argiles, quel niveau de prise en compte ?

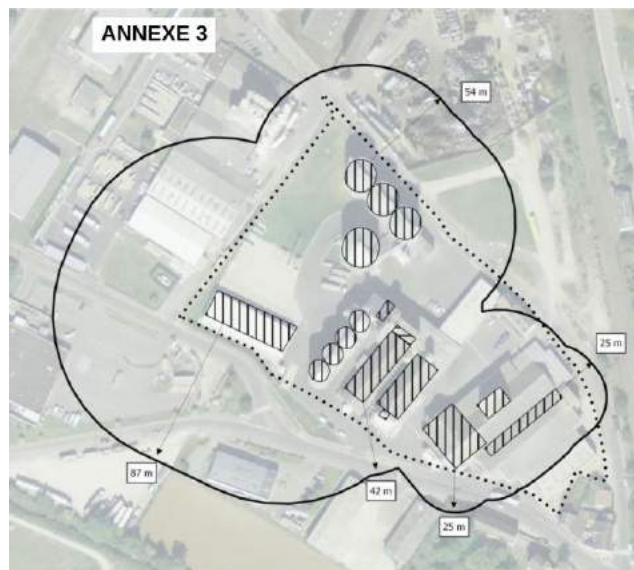
Risques technologiques et nuisances Site SEVESO seuil bas - des implications circonscrites

ANNEXE 2



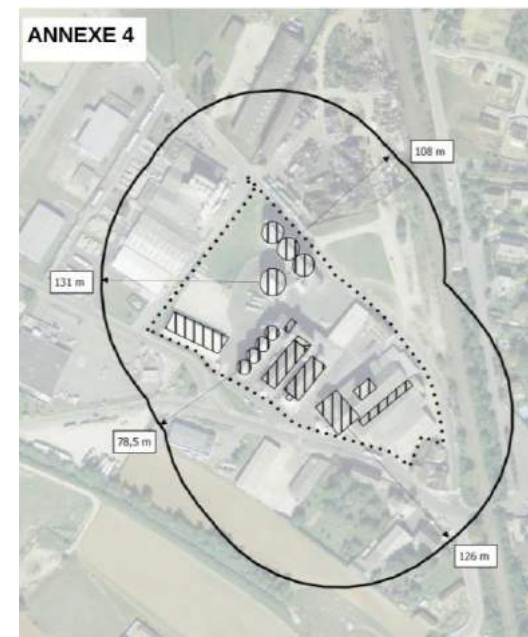
Sont interdits : aménagement, extension de constructions existantes. Les nouvelles constructions exceptées celles liées à la coopérative sous réserve de ne pas augmenter la population de ces zones. Constructions d'infrastructures de transport (exceptées ...)

ANNEXE 3



Sont interdits : aménagement, extension de constructions existantes (exceptée l'extension de construction existantes n'augmentant pas la population de ces zones. Les nouvelles constructions. Certaines infrastructures de transport.

ANNEXE 4

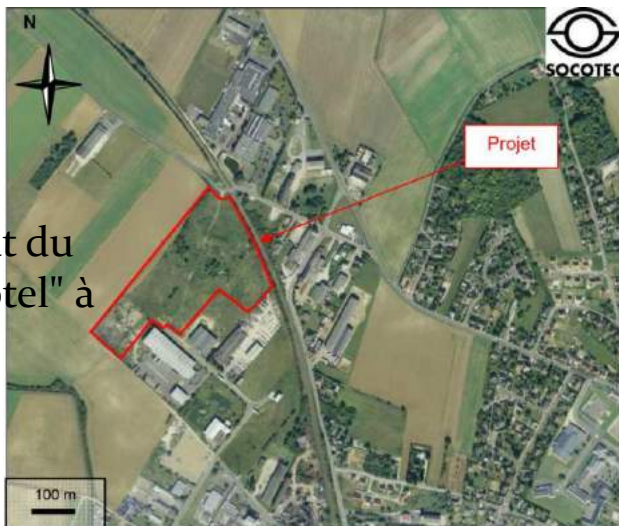


Convient d'introduire dispositions / constructions adaptées à l'effet de surpression.

Anciens sites pollués et potentiellement pollués Une connaissance partielle

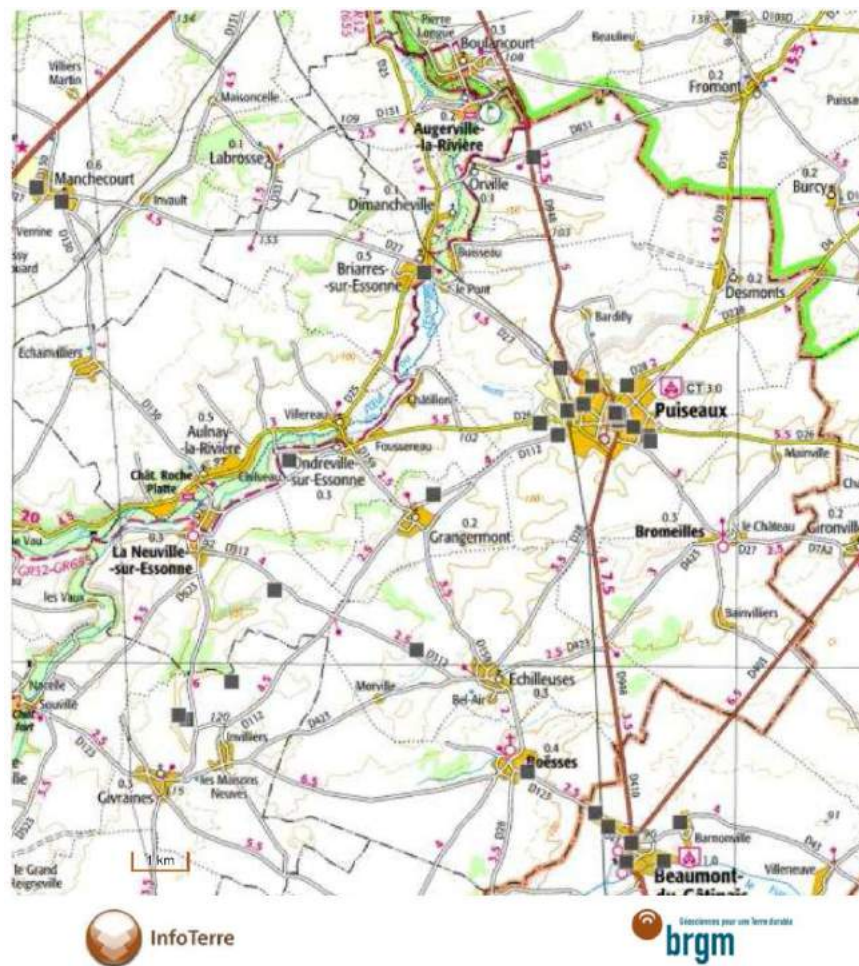


Le site TPC de Puiseaux
un ancien site pollué
traité
une servitude d'utilité
publique
/ changement d'usage



Le site "Climat du
Champ de l'Hôtel" à
Puiseaux

Projet d'extension de la zone d'activités de
Puiseaux - étude d'impact - SOCOTEC - 2015



Anciens sites potentiellement pollués - BASIAS

Perception des communes / risques technologiques et nuisances

- **Nuisances liées aux activités**

Hormis sur Puisseaux où il y a 4 ICPE et 1 site SEVESO

Une seule commune considère avoir des nuisances liées aux silos (Echilleuses)

- **Anciens sites pollués : les anciens poulaillers sont pointés**

Activités et nuisances - Questions soulevées et échanges

- Les activités agricoles au niveau des bourgs posent-elles problème ?
- Les anciens poulaillers : quel devenir ? Quelle marge d'action ?
- Les sites pollués sur Puisseaux : quelle stratégie ?
- Les sites connus des élus et non répertoriés : quelle stratégie ?
- Site SEVESO : la simple application des zones définies par la réglementation ou une politique plus volontariste ?

La perception des communes vis-à-vis du réseau AEP

Un réseau jugé suffisant sauf sur Augerville

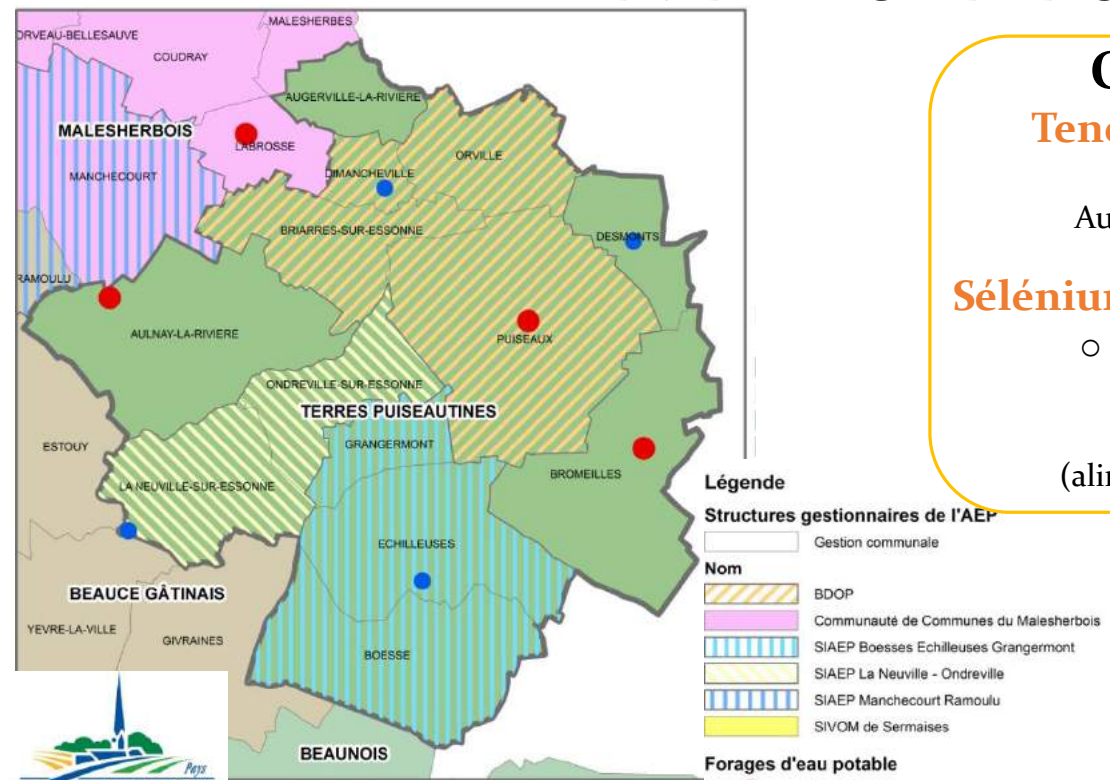
Malgré tout des pistes d'améliorations envisagées :
Périmètres de protection, fuites sur réseau, amélioration du débit, renforcement de canalisations...

Perception de la défense incendie

Quatre communes où défense incendie jugée insuffisante

Des communes où la DI est suffisante mais perfectible.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Qualité des eaux (2014)

Teneurs en nitrates préoccupantes

- Aulnay – Bromeilles
- Augerville (alimenté par SIAEP de Buthiers)

Sélénium – concentrations non conformes

- SIAEP de Boësses – Echilleuses –
 - Grangermont
 - Puiseaux
- (alimente le SIAEP de La Neuville/Ondreville)

Un avis de l'ARS dans le Porter à connaissance très ciblé

Communes de Desmont et Bromeilles
"en l'absence d'action et notamment d'échéancier pour mettre en conformité la situation (cad périmètre de protection de captage) un avis défavorable pourrait être donné par l'ARS concernant l'urbanisation pour ces communes".

Deux captages prioritaires Aulnay la Rivière et Puiseaux

Bromeilles n'est plus désigné comme prioritaire depuis conférence environnementale de 2013

Défense incendie :
sujet non traité pour l'instant

Puiseaux : anticiper au mieux les servitudes de la DUP du forage.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE – les projets et points problématiques

- **SIAEP de Boësses – Echilleuses – Grangermont : présence de Sélénium**
un périmètre de protection rapprochée au sud du bourg d'Echilleuses sur zones U et AU
- **SME de Buthiers : alimente Augerville**
Augerville envisage un éventuel bouclage avec le Malesherbois
- **Aulnay la Rivière : un taux de nitrates élevé – une étude BAC en cours**
- **Bromeilles : des taux de nitrates « limites » - un forage très difficilement protégeable**
Diagnostic de 2012 : prévoit le raccordement à une collectivité voisine
- **Desmont : des taux de nitrates « limites » - une étude périmètres non commencée**
- **Puiseaux : Sélénium dans le forage – étude BAC prévue**
Ressource stratégique (alimente SIAEP La Neuville / Ondreville)
Périmètres de protection : pas de DUP, prennent en compte le raccordement de Bromeilles et Desmont
Des périmètres impactant / urbanisme (PR1 et PR3)

Pas d'interconnexion



Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable
Outil de programmation et de gestion
à l'échelle du territoire
Ouverture des plis le 14/10/2016

Les réflexions du SDAEP
seront à intégrer
dans l'élaboration du PLUi

ASSAINISSEMENT

La perception des communes / assainissement :

- STEP : un problème à Boësses, une limite de capacité à Echilleuses, une « extension » des zones raccordées pour Briarres
 - ANC : une gestion moyenne voire mauvaise (Bromeilles et La Neuville sur Essonne).

Assainissement collectif :

Stations fonctionnant bien et non en limite de capacité : Aulnay, Orville, BDOP (le Pont)

Stations proches de leur limite de capacité : Desmont, Echilleuses

Station confrontée à des surcharges hydrauliques : Puisseaux (réseau unitaire)

Stations posant problème : Boësses (réalisation d'une nouvelle station)

Grangermont : surcharge hydraulique (création envisagée d'un nouveau bassin)

Assainissement Non Collectif : non traité pour l'instant

EAUX PLUVIALES

Porter à connaissance de l'Etat : un zonage destiné à optimiser la gestion des eaux pluviales doit être mis en place à l'échelle communale. *Il serait opportun de profiter de l'élaboration du PLUi pour réaliser ce zonage.*

Financement de 80% par l'AE Seine Normandie

Ondreville / Essonne a fait réaliser cette étude.

AEP – Défense incendie – Assainissement - Questions soulevées et échanges

- Quelle importance la présence d'une défense incendie suffisante ou non doit avoir dans les choix en termes de zonage ?
- AEP : comment coupler l'avancement de l'étude SDAEP et l'élaboration du PLUi ?
- Assainissement collectif : des solutions alternatives en cas de limite de capacité doivent elles être envisagées (semi collectif, ANC, ce qui peut impliquer une révision du Schéma Directeur d'Assainissement) ?
- L'assainissement non collectif est il un frein à l'urbanisation dans certains secteurs ?
- Les eaux pluviales hors Puiseaux : un problème sur le territoire ?

Thème 2 : Economie et habitat

Points clés issus des entretiens :

- Puiseaux, Pithiviers et Malesherbes : principaux pôles d'emplois, de commerces et de services pour la population de la CCTP
- Difficultés pour conserver des commerces, même ambulants, dans les communes rurales
- Pas de problème de chômage mais difficultés pour trouver un emploi dans la CCTP pour les jeunes